



Le 8 mars 2010

Actionnaires

Votre Assemblée Générale se réunira
le jeudi 29 avril 2010 à 15h30,
à CHALLENGER - 1 avenue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 8 mars 2010 contient l'ordre du jour, les projets de résolutions, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée. Il est consultable sur le site internet de la Société :

www.bouygues.com

Il sera proposé à l'assemblée de verser un dividende de 1,60 € par action, avec mise en paiement le 7 mai 2010.

Les documents relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à compter du 9 avril 2010, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les documents et renseignements prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce seront publiés sur le site internet de la Société www.bouygues.com à compter du 9 avril 2010.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions et délais prévus aux articles R. 225-88 et R. 225-89 dudit Code, consulter au siège social ou demander que lui soient envoyés à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements précités, sur demande écrite adressée à la société Bouygues - Secrétariat général - 32 avenue Hoche - 75008 Paris, télécopie : 01 44 20 12 44.